Novembre / Décembre 2020

BULLETIN DE LIAISON

des acteurs de l'accompagnement des jeunes en rupture.

RÉDACTRICES:





Marie-Pierre Dupillier et Marie-Cécile Bloch, Administratrices et Bénévoles de La Bouture

La Bouture Décrochage - Raccrochage - Émancipation

ÉDITO:

Pourquoi et pour quoi ce bulletin proposé par l'association La Bouture?

xtrait de la convention entre La Bouture et la
Préfecture 38 : « Dans le cadre d'une convention
avec la Préfecture de l'Isère, l'association La
Bouture s'attache à créer une dynamique territoriale
et partenariale entre tous les acteurs concernés par
l'accompagnement des jeunes en rupture et tout
particulièrement les 16/18 ans soumis à une nouvelle
obligation de formation.

En effet, le volet jeunes porté par la Mission Interministérielle de prévention et de lutte contre la pauvreté a identifié la Bouture et souhaite valoriser son savoir expérientiel constitué dans la durée et ceci dans le cadre d'une fonction ressource . Au plan local, à l'échelle de la Métropole Grenobloise il est stipulé dans cette convention que la Bouture animera un séminaire permanent de coformation entre l'ensemble des acteurs qui accompagnent les jeunes en situation de rupture. Cette action doit permettre à la fois l'hybridation des cultures professionnelles et le fait que parmi les possibles abordés auprès des jeunes décrocheurs, le retour en scolarité puisse trouver toute sa place. »

La Bouture prend actuellement contact avec la plupart des acteurs concernés par l'accompagnement de ces jeunes en rupture afin de recueillir à la fois des informations concernant la prise en compte de cette nouvelle obligation, les questions que soulève cet accompagnement, les difficultés rencontrées, notamment dans le travail partenarial, les souhaits concernant les sujets à aborder dans ce séminaire à venir, des propositions de modalités.

Ce bulletin de liaison est une première modalité que nous vous proposons. Celle-ci ne pourra être validée que si vous vous associez à l'élaboration des numéros à venir en proposant des articles, de nouvelles rubriques, en répondant aux questions à débattre, etc.

Ce numéro 0 propose les rubriques suivantes : des points de vue institutionnels ; des témoignages de jeunes décrochés / décrocheurs, de parents, d'acteurs ; mieux se connaître ; des questions à débattre.

DES POINTS DE VUE INSTITUTIONNELS

Du Rectorat de Grenoble

adame Campero, inspectrice de l'Education Nationale chargée de l'Information et de l'Orientation précise que cette nouvelle obligation de formation des 16/18 ans s'inscrit pleinement dans le cadre des Plateformes de Suivi et d'Appui des Décrocheurs (PSAD), copilotées par les Missions Locales et les CIO sous la direction du Préfet et de la Directrice des services académiques de l'Education Nationale.

De l'Ecole de la 2ème Chance (E2C) de l'Isère : extrait d'un interview de la Directrice, Hélène Vincent

propos de notre souhait d'initier un s é m i n a i r e permanent de co formation pour tisser une culture commune entre les différents acteurs de l'accompagnement des jeunes en rupture

Les équipes de l'E2C Isère réinterrogent souvent leur pratique, leur légitimité et leur rôle.

Madame Vincent précise que l'expression « culture commune » recouvre une certaine réalité chez la plupart des acteurs concernés par l'accompagnement des jeunes en rupture. Mais elle ajoute qu'il manque parfois un peu de « bienveillance » entre ces différents acteurs, peut-être du à un sentiment de mise en concurrence, et un déficit de connaissance réciproque sur les missions et actions de chacun. Les équipes de l'E2C Isère réinterrogent souvent leur pratique, leur légitimité et leur rôle. Le sentiment de mille feuille de dispositifs et de manque de lisibilité nous invitent à travailler et à valoriser les spécificités de l'école. Par exemple : quelles sont nos spécificités par rapport à la Garantie Jeune ? par rapport au dispositif « promo 16/18 de l'AFPA »? par rapport aux prépas apprentissage qui se multiplient ? Il y a des réponses, qu'il faut formaliser et partager entre les acteurs. Ainsi, pour l'E2C, la sortie valorisée de l'Ecole est surtout un retour en formation, en apprentissage c'est à dire vers un itinéraire qualifiant. Il semblerait qu'il s'agisse surtout d'une recherche d'emploi pour la Garantie Jeune. Donc les attentes ne sont pas exactement les mêmes.

Les perspectives et les questions posées à l'E2C par de cette nouvelle obligation de formation des 16/18

L'E2C Isère accompagne depuis déjà 2 ans des jeunes mineurs sortis du système scolaire sans qualification. Elle a également mené un projet avec la Mission Locale de Grenoble autour de la remobilisation de jeunes mineurs sur 4 mois. Il n'y avait pas de parcours spécifique avant cette expérimentation pour ce public. Mais l'école y travaille aujourd'hui pour leur proposer un accompagnement plus adapté à leurs besoins.

Une réflexion qui tombe à point avec l'obligation de formation des 16-18 ans. Néanmoins, les Ecoles de la Deuxième Chance n'ont obtenu aucun financement supplémentaire dans ce cadre. Les moyens ont été attribué à l'AFPA pour ouvrir

des SAS de remobilisation de 4 mois, alors que l'AFPA est un nouvel acteur pour ce public, c'est parce qu'elle est en capacité matérielle d'absorber un grand nombre de jeunes 16/18. Dans ce schéma, l'E2C devient une sortie possible de ce SAS de

remobilisation pour les jeunes. Le travail s'est d'ores et déjà engagé avec Mme Garac, directrice de l'AFPA de Pont de Claix, pour bien prévoir l'articulation et le suivi des jeunes.

Des questions restent encore en suspens :

- Depuis deux ans, des jeunes mineurs viennent spontanément nous voir, de leur propre initiative, ou de celle de leur parent. Faudra-t-il les orienter vers l'AFPA à présent?
- Le SAS de 4 mois est-il suffisant pour qu'ils puissent être confortablement intégrés à nos parcours « classiques » ?
- Le changement trop fréquent de référent et d'accompagnement est-il pertinent et efficace pour ce public ?
- Si nous devons prévoir des parcours spécifiques au sein de l'école, notre action sera-t-elle reconnue et financée dans ce cadre?

Quelques extraits anonymés d'entretiens réalisés à la Bouture en octobre et novembre 2020.

Mohammed, 15 ans

J'ai été exclu de 3 collèges et n'ai pas pu aller en seconde. En septembre 2020 j'ai été inscrit à l'ITEP parce qu'on avait dit à mon père que ce sont des enfants « normaux » qui sont envoyés là-bas, alors qu'ils ont de vrais problèmes de comportement, avec des médicaments. Donc j'ai très vite arrêté d'y aller. J'ai dit à mon éducatrice que ce n'était pas pour moi. En 6ème et au début de la de 5ème j'étais dans un collège privé. Il y a eu une accumulation de petites choses (bagarres, petites bêtises). J'ai fini la 5ème dans le collège public de secteur mais en juin j'ai été exclu pour absentéisme (je séchais) et retards. Je suis allé dans un autre collège en 4ème avec 1 ou 2 conseils de discipline mais sans exclusion et je suis entré en 3ème où je m'étais calmé. Puis il s'est passé quelque chose et en décembre 2019 j'ai eu une exclusion temporaire jusqu'au conseil de discipline en janvier qui a prononcé une exclusion définitive, j'avais 14 ans. On m'a dirigé vers le CNED, mais le confinement a empêché l'inscription.

L'école, c'était trop facile : quand je travaillais j'avais de bonnes notes. Certains profs, on les aime plus parce que ça se voyait qu'ils voulaient accompagner les élèves. Ce qui est important à l'Ecole c'est d'apprendre. Moi ça ne m'intéressait pas. Maintenant j'ai grandi, je ne me bats plus, je veux aller à l'école pour faire quelque chose plus tard.

Annabelle, 17 ans

En primaire j'ai été harcelée et cet harcèlement m'a hantée au collège. Je ne m'y me sentais pas bien, alors que les cours m'intéressaient. En 3ème j'ai eu mon brevet avec mention AB, mais je n'ai même pas fait de vœux pour aller en général parce que tous mes professeurs me disaient que je n'avais pas le niveau. Donc j'ai choisi un peu au pif.

J'ai fait une 2nde « réalisation de produits imprimés et

multimédias ». Au début j'étais en internat puis j'ai fait les voyages. Mais avec ma mère c'était trop compliqué et j'ai fait la démarche pour aller en foyer. J'ai

commencé à décrocher en cours d'année puis en lère j'ai complètement arrêté. J'ai fait une dépression, et n'ai pas eu de cours pendant 1 an. En septembre je suis entrée dans un autre lycée en 2nde Accompagnement Soin et Service à la personne, très contente de

Service à la personne, très contente de reprendre les cours et d'être dans une branche « sociale ». Mais ce lycée met une pression que je n'ai pas supportée, toujours derrière nous en disant que si on ne travaille pas on va rater etc. J'ai commencé à décrocher, et « cas contact » une semaine avant les congés de Toussaint, confinée, j'ai décroché complètement. Si j'avais une baguette magique, je voudrais aller vers le social et la littérature. J'ai toujours beaucoup lu.

Jean, 20 ans

Je voudrai retourner à l'école pour avoir un bac d'enseignement général. Mon histoire scolaire est basique. Au collège j'ai arrêté à 16 ans en 4ème. Je

n'avais pas d'encouragement à poursuivre au sein de ma famille. Aujourd'hui ma famille a changé de discours et veut que je reprenne les cours. Mais moi aussi je veux reprendre les cours et aussi leur

faire plaisir. C'est ma conseillère de mission locale qui m'a dit de prendre rendezvous avec vous. J'ai souvent changé de collège, Je n'aimais pas trop l'école, n'y trouvais pas d'intérêt; pour moi, ça ne servait à rien. Sorti du collège je suis entré chez les compagnons du tour de France pour faire un CAP de peintre en bâtiment en alternance mais j'étais dans une entreprise qui ne faisait que des façades et moi je ne voulais pas faire que ça; j'ai arrêté au bout d'un an. Puis j'ai fait un mois en peinture d'intérieur et j'ai intégré en tant que jeune majeur le monde professionnel en intérim. J'ai enchaîné beaucoup de missions d'intérim. Je rêve d'avoir un diplôme, minimum le bac général, pour que mon travail soit gratifié: aller à l'Ecole pendant 12 ans (j'ai redoublé le CM1) sans rien au bout !!! Je connais plein de gens qui ont des diplômes dans le bâtiment et qui n'ont pas de boulot.

Soconco Gasos 82

Léna, 18 ans

Ça fait un an que je ne vais plus en classe. J'ai décroché en lère bac pro commerce. Avant, dans le même établissement j'avais fait et obtenu un CAP vente, et c'est pourquoi je suis passée directement en lère pro. Là je me lasse de la vente et décroche. Je ne m'attendais pas à ce que ce soit si semblable au CAP vente. Pendant mon année de décrochage, ma sœur étant dans la coiffure j'ai essayé un CAP coiffure mais ça ne m'a pas plu. L'accompagnement par la mission locale m'a permis de réaliser que j'aimerais aller vers la conception de jeux vidéo; et pour cela il faut un bac général.



DES QUESTIONS A DEBATTRE..... A vos claviers! Vos retours au 04 76 17 09 46

ou contact@labouture.org

Au cours de nos rencontres avec différents acteurs nous avons entendu le point de vue suivant : «
L'expression « culture commune » recouvre une certaine réalité chez la plupart des acteurs concernés par l'accompagnement des jeunes en rupture. » Mais elle ajoute qu'il manque parfois un peu de « bienveillance » entre ces différents acteurs, peut-être du à un sentiment de mise en concurrence, et un déficit de connaissance réciproque sur les missions et actions de chacun.



Etes-vous d'accord ? En partie, tout à fait, pas du tout

En participant au webinar régional du 24 novembre « Jeunes de 16 à 18 ans : quelle mise en œuvre de l'obligation de formation », nous est venue la question :

Comment passer d'un schéma général en mille feuilles à une synergie féconde ?



MIEUX SE CONNAITRE

Le dispositif Promo 16 18 de l'AFPA

La Promo 16.18 est un programme dédié aux jeunes de 16 à 18 ans concernés par la mise en œuvre de l'obligation de formation à la rentrée 2020, c'est-à-dire qui ne sont ni au collège ou au lycée, ni en formation ni en emploi Il s'inscrit dans le cadre du Plan de relance pour la jeunesse 1Jeune/1Solution.



Il intervient en complémentarité des dispositifs existants pour lutter contre le décrochage scolaire. A Grenoble, la première Promo 16-18 débutera le 14/12/20.

Sur l'ensemble de la France 35 000 jeunes seront accueillis à l'Afpa sur prescription des Missions Locales et des CIO d'ici fin 2021